Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

Conseil municipal de Mantes la Jolie. Jeudi 30 septembre 2010. Délibération numéro 2 (Taux de la taxe locale d'équipement)**)**

Même logique. Même punition. La taxe locale d'équipement va passer de 3 à 5% soit une augmentation de 66%.

Vous nous dites: on va faire payer les constructeurs.

Dans les constructeurs, il y a deux catégories:
- les promoteurs immobiliers
- les petits propriétaires qui, souvent, s'endettent lourdement pour pouvoir faire construire.

Les promoteurs, cela fait des années que vous les subventionnez à coup de millions d'euros - achats d'appartements, de places de parking, prêts bonifiés et allégements de charges pour les accédants afin que les promoteurs vendent plus vite …

Et, visiblement, vous n'avez pas fini. A témoins le secteur Dunant-Sous-préfecture ou encore ce que vous appelez l'éco-quartier fluvial. Alors, moi je crois que les promoteurs ne vous en voudront pas de trop. Par exemple, ce que vont gagner deux promoteurs avec un partenariat "public-privé" en lieu et place d'une ZAC va largement compenser la petite augmentation que, de toute façon, ils répercuteront sur les acheteurs qui, eux-mêmes, la répercuteront sur leurs futurs locataires (puisque c'est pour cela qu'ils achètent - pour bénéficier d'allégements).

Reste les petits propriétaires ou ceux qui vont vouloir agrandir leur maison d'une pièce pour pouvoir loger un enfant supplémentaire. Pour eux , et bien ce sera tout simplement un peu plus dur.

Marc Jammet, conseiller municipal de Mantes la Jolie, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes la Jolie.
Téléphone: 06 07 67 41 29. Courriel: marc.jammet@wanadoo.fr